

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 05/06/2023**OBJET : Création d'emplois de non titulaires pour l'année scolaire 2023/2024 dans les écoles****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Luc FERJULE à Max DURMARQUE  
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT  
Didier RICHERD à Daniel POMERET

**Excusés :**

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Nathalie HERAUD expose qu'afin d'organiser et de faire fonctionner au mieux les services municipaux des écoles de la commune, et en application du code Général de la fonction publique, L. 332-14 et L. 332-23.

Il est proposé la création de :

Pour le service de garderie à compter du 29 août 2023 :

Besoin de 40 postes d'agents non permanents « d'adjoints d'animations » ou « d'adjoints techniques » pour travailler sur les temps de garderie - cantine et entretien dans les 4 écoles.

Pour le service technique à compter du 29 aout 2023 :

Besoin de 2 agents non permanents – services municipaux

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

**1°) ACCEPTE** la création de 40 postes d'agents non permanents « d'adjoints d'animation » ou « d'adjoints techniques » à compter du 29 août 2023 pour travailler sur les temps de garderie - cantine et entretien dans les 4 écoles ainsi que 2 agents non permanents services municipaux

**2°) DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

